

[COMMUNIQUE DE PRESSE] COMPTE EPARGNE TEMPS UNIVERSEL : Un droit nouveau pour les salariés

Le Bureau national de la CFDT a validé à l'unanimité l'accord créant un compte épargne temps universel (Cetu). Une avancée inédite pour des millions de travailleurs !

Le Compte épargne temps universel est un droit nouveau pour tous les salariés y compris ceux des plus petites entreprises. Ce dispositif, revendiqué depuis 10 ans par la CFDT, qui en a imaginé les contours et le contenu, est une avancée sociale majeure. **Attaché à la personne, le CETU répond aux aspirations des salariés à travailler autrement et mieux articuler leurs temps de vie professionnelle et personnelle. Ce besoin a été réaffirmé à l'occasion de la réforme des retraites.** L'universalité et la portabilité du CETU, tel que créé dans l'accord, permettront enfin à chaque salarié, quelle que soit son entreprise et la taille de celle-ci, d'épargner du temps et de l'utiliser au gré de ses besoins ou de ses choix tout au long de sa carrière professionnelle. ?

Parce que les modalités d'utilisation des droits portés au compte permettront aux salariés de bénéficier de congés ou d'une réduction du temps de travail, **ce dispositif pourra également constituer une réponse au report de l'âge de départ à la retraite au travers d'un aménagement de la fin de carrière. ?**

Pour accompagner l'évolution de ce dispositif dans le temps, l'accord prévoit la mise en place d'**une gouvernance paritaire à deux niveaux** : une gouvernance politique de définition des droits et une gouvernance de gestion des droits. ? Malgré l'opposition du Medef et de la CPME quant à la création du CETU lors de la négociation Pacte de la vie au travail, les bases de ce droit nouveau et novateur pour les salariés ont finalement pu être posées. ? C'est dans le cadre de la négociation spécifique sur ce sujet initiée par l'U2P qu'un accord a été trouvé. ?

La CFDT sera attentive à la transposition législative de ce texte ainsi que sa déclinaison dans les fonctions publiques.

Le CETU est une avancée sociale obtenue par la CFDT. C'est le résultat d'une action syndicale engagée pour améliorer la vie des travailleurs et des travailleuses

compte épargne temps

Documents

[Un droit nouveau pour les salariés](#)

Liens utiles

[Isabelle Mercier, secrétaire national de CFDT et négociatrice pour le dossier ...](#)